



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Secrète De La Cour De Berlin, Ou Correspondance D'Un Voyageur François, Depuis le 5 Juillet 1786 jusqu'au 19 Janvier 1787

Ouvrage Posthume

Mirabeau, Honoré-Gabriel de Riquetti de

[S.l.], 1789

Lettre XXXVI. Brunswick, 27 Octobre 1786.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52677](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52677)

L E T T R E X X X V I .

Brunswick, 27 Octobre 1786.

JE vous envoie la suite & la fin de la dépêche précédente. J'y joins la traduction d'un Pamphlet, d'autant plus singulier, qu'il a paru à Vienne avec la permission de l'Empereur, qui a apostillé la communication du censeur, de ces propres mots: *que celui-ci passe avec les autres.* Ceci n'est rien encore auprès de la bizarrerie qui trois jours après a fait relâcher l'infortuné Szekely, que toutes les représentations du monde n'avoient pu sauver, & dont la cause est assez mal défendue ici; car quel parti n'y avoit-il pas à tirer de la confiance qu'il avoit été faire à l'Empereur de la situation de sa caisse, du désordre qu'il y avoit dans sa conduite, des supplications instantes d'acheter pour le compte du public un secret chymique bien constaté, au prix nécessaire pour achever de remplir le déficit de sa caisse (je dis achever; car Szekely & sa famille avoient couvert la plus grande partie du vuide); de la réponse de l'Empereur: *Me parlez-vous comme ami? Me parlez-vous comme Empereur? Si comme ami, je ne saurois l'être d'un dépositaire infidèle: si comme Empereur, je vous conseille d'aller faire vous-même votre déclaration aux tribunaux.....* Ce fait, que je connois depuis mon arrivée à Berlin, & dans ses circonstances les plus aggravantes, est un des plus odieux qui me revienne dans la mémoire, & j'en pourrois raconter cinquante de tout pareils.

*Observations libres sur le crime & la punition du
Lieutenant Colonel des gardes, SZEKELY, par
un ami de la vérité, 1786.*

QUE la vérité se fasse entendre ! qu'elle se montre aujourd'hui sans fard, sans voile dans son imposante nudité ! Juges incorruptibles, écoutez ; je vais vous parler du délit & de la punition de Szekely. Mon cœur est attendri, mais ma parole sera impartiale. Vous jugerez moi, Szekely & ses juges.

Szekely annonce un déficit dans la caisse du régiment des gardes & le désordre de sa manutention. On l'arrête sur le champ, & après quelques informations simulées, il est mis au conseil de guerre. Quatre-vingt dix-sept mille florins d'Empire ont disparu de sa caisse ; mais Szekely avoit placé toute sa confiance dans le feu sieur Lakner, seul dépositaire des clefs du trésor. Plus d'une fois Szekely avoit déclaré qu'il étoit peu propre à conduire des affaires pécuniaires, & que jamais il n'avoit revu ni vérifié les comptes de la caisse confiée à ses soins. On ne peut donc le soupçonner d'infidélité personnelle, surtout lorsque son Corps rend justice à ses mœurs, & désigne unanimement le caissier Lakner avili par des bassesses, suspecté par des dépenses infiniment au-dessus de fortune.

Une négligence très coupable, il est vrai, voilà le seul crime de Szekely ; aussi le conseil de guerre le condamne t-il à passer six ans dans une forteresse. Cette punition, suffisante sans doute, puisque Szekely n'étoit effectivement, & selon le langage des jurisconsultes, *nec confessus, nec convictus* d'aucune prévarication,

devint plus forte par la sentence du conseil de guerre aulique, chargé de la révision du procès, qui porta à huit années le temps de sa détention. Ce tribunal ignoroit-il donc que notre très-gracieux Monarque est dans l'habitude d'aggraver toutes les sentences prononcées contre les criminels ? Il faut croire que les juges n'obéirent dans cette occasion qu'à la rigueur des loix : mais ce qui assurément paroîtra inconcevable, c'est la décision de l'Empereur sur cette affaire. Voici l'arrêt que ce Monarque a proféré, & il n'a pas rougi...

„ On doit casser Szekely sans balancer, le déclarer incapable de servir militairement, & le remettre à la justice civile, qui le fera placer ensuite à Vienne, dans le lieu du délit même, au carcan, pendant trois jours consécutifs, sur l'échafaud du haut marché, où il restera deux heures chaque jour, pour donner un exemple utile. --- Je fixe par grace les huit années de prison qu'on lui a dictées, en faveur de son âge, à quatre, pendant lesquelles il sera enfermé à Segedin, lieu pénal de l'Etat civil pour les Hongrois, & on lui donnera la nourriture comme aux autres coupables. „

Le tribunal fit des représentations à l'Empereur; il démontra que cette punition étoit beaucoup trop sévère, & entièrement contraire aux loix & à l'équité; mais l'Empereur fut inflexible, & il confirma ainsi sa sentence.

„ Tout préposé de caisse pourroit dire comme Szekely, qu'il ne fait point ce qu'est devenu l'argent, quand même il l'auroit volé. Dès qu'il manque de l'argent dans une caisse, & sur-tout une somme aussi forte que quatre-vingt-dix-sept mille florins, le juge n'a pas besoin de démontrer à l'accusé que

„ c'est lui qui l'a détournée ; c'est à l'accusé
 „ à prouver qu'il ne l'a pas volée ; & dès qu'il
 „ ne peut pas le prouver , c'est lui qui est le
 „ voleur. --- Dès que Szekely sera cassé , &
 „ qu'il cessera par là d'être officier , on exé-
 „ cutera la sentence contre lui , & on lui at-
 „ tachera au col un écriteau , portant *prépo-
 „ sé infidele.* „

Portons un regard attentif sur ces décisions
 suprêmes.

Szekely est punissable pour avoir été très-
 négligent ; il l'est encore pour avoir donné
 toute sa confiance à un caissier mal-honnête ,
 dont il ne pouvoit ignorer le luxe & le faste ,
 puisque tout le corps des gardes en étoit scan-
 dalisé. Il étoit facile d'entrevoir qu'un tel
 homme ne pouvoit mener ce genre de vie sur
 les fonds de son patrimoine : il est même pro-
 bable que Szekely s'apercevant du désordre
 & du déficit de sa caisse , effrayé des peines
 infamantes qu'encourent ces fortes de délits ,
 sacrifia beaucoup à l'alchimie & aux sciences
 secretes , dans l'espérance de faire de l'or & de
 se tirer ainsi d'embaras. C'étoit une folie ,
 sans doute , dont tout homme sensé gémira ;
 mais elle n'en est pas moins très possible. Il est
 certain que l'amour de la chimie étoit la pas-
 sion dominante de Szekely , & qu'il se livroit
 d'autant plus à ses goûts qu'il croyoit répa-
 rer un jour ainsi les pertes qu'il avoit éprou-
 vées. Ajoutez à cette excuse l'ignorance ex-
 trême dont il s'accusoit lui-même pour toute
 manutention pécuniaire.

Il est vrai qu'avec ce sentiment de son in-
 capacité il n'auroit jamais dû se charger d'une
 caisse ; mais si tous ceux qui possèdent des em-
 plois au dessus de leurs forces étoient obligés
 de les abdiquer , quels vastes déserts ne nous

offriroient pas les chancelleries! Rabner encourage trois différentes especes d'hommes, quand il leur dit: à qui Dieu donne un emploi, il confere aussi de l'esprit en dose nécessaire pour l'exercer: certes Szekely n'auroit point adopté cette opinion, s'il eût prévu les suites funestes de sa présomption.

N'étoit-elle donc pas un témoignage authentique de l'honneur de Szekely, cette lettre flatteuse que lui adressa Marie-Thérèse de glorieuse mémoire, dans laquelle en donnant les plus grands éloges à sa probité, à sa loyauté, cette auguste Souveraine lui confioit sans aucune caution la caisse de son Régiment des Gardes? A-t-on voulu par l'oubli de cette distinction ajouter un nouvel outrage à toutes les ingrattitudes dont on s'est souillé envers cette immortelle princesse? Auroit-on voulu la taxer de cette légèreté, de cette folle crédulité que produit une aveugle confiance? Ah! malgré tous les défauts que l'envie lui impute si gratuitement, Marie-Thérèse n'avoit pas autour d'elle cette armée de frippons dont toutes les rigueurs de notre Monarque actuel ne peuvent nous préserver: tant il est vrai que la douceur & l'amour d'un prince pour ses sujets sont des moyens plus efficaces de les contenir, que toutes les violences de la tyrannie.

Je reviens à Szekely, & je dis: il est impossible que ce billet de l'Impératrice Reine, quoiqu'en quelque sorte garant de la fidélité de Szekely, puisse servir d'excuse au prince d'Esterhazy, dont la négligence personnelle ne peut être justifiée. Sa qualité de chef des gardes ne lui imposoit-elle pas la loi d'examiner la caisse de Szekely? Cette infraction aux devoirs de sa place n'est-elle pas très-repréhensible?

Encore moins voudroit-on se dissimuler la faute de la chancellerie Hungaro-Transilvaine, puisque, suivant son instruction, elle devoit également surveiller l'administration de Szekely : mais rien ne doit étonner de ce tribunal supérieur où l'on ne se distingue plus que par le désordre & la mauvaise foi ; où la comptabilité n'existe plus que de nom ; où l'on a des idées aussi justes d'une combinaison exacte de recette & de dépense, que Brambille (*) de médecine.

Juges ! vous condamnez Szekely : eh bien ! foyez dignes de votre ministère ! punissez aussi ses surveillans, qui, par leur inexacritude, l'ont placé au bord de l'abyme où vous le plongez sans humanité & sans pudeur.

Tous les Rois de l'Europe se sont réservé la plus douce des prérogatives, celle de faire grace aux coupables, ou d'adoucir la peine annoncée par la sentence qui les condamne. Joseph seul suit d'autres principes plus conformes à son cœur ; il aggrave la punition infligée aux malheureux. Ah ! sans doute, c'est pour jouir du plaisir ravissant d'effrayer son peuple par l'exercice du despotisme le plus illimité. Pauvre Szekely, homme infortuné, que je te plains ! Victime de l'humeur d'un Monarque, peut-être dans le moment où il prononça sur ton sort, une mouche incommode fouloit son front, & ton déshonneur

(*) Ce Brambille est premier chirurgien de l'Empereur qui l'a ennoblé, & lui a donné l'inspection des écoles de médecine & de chirurgie. On le dit un charlatan ignorant, & on a écrit une violente satyre contre lui, en dernier lieu, qu'on dit fort plaisante. Cette satyre a passé à la censure, & a été publiquement vendue à Vienne : autre fait singulier, qui tend à prouver qu'en Autriche on souffre plutôt les pasquinades, que les ouvrages instructifs & libres.

devint sa vengeance. Déplorable victime d'un cœur tyrannique & barbare! ô vous, âmes sensibles! ô vous, âmes justes & honnêtes! parlez: dites quel Monarque peut aggraver des sentences? Un tyran! --- Quel Monarque peut fouler aux pieds les droits de l'humanité? Un tyran! --- Quel Monarque peut se faire un jeu des loix & de la justice? Un tyran!!! Quel Monarque peut dans des affaires criminelles, n'agir que selon ses caprices? --- Un Joseph!!!! Un Joseph! Dieu! grand Dieu! Qu'est-ce donc que l'homme? Pauvre & foible créature qu'une tête dominatrice peut tous les jours écraser dans la poussière, pour lui faire exhaler son dernier soupir au sein des tourmens, des sept mille douleurs déchainées au gré de l'hydre aux 7000 têtes qui l'étrangle! . . . O image terrible & déshonorante pour l'humanité, & cependant trop vraie, trop exacte, trop confirmée par l'expérience! un Souverain qui aggrave les sentences, ne dit-il pas hautement: „ Vous, Juges, que j'ai institués pour juger selon les loix & l'équité, „ vous êtes des prévaricateurs; vous avez „ trahi votre devoir, votre conscience; vous „ m'avez voulu tromper. „ Alors de tels magistrats ne sauroient être conservés, il faut les destituer; ou, si on les maintient dans leurs fonctions, c'est approuver leur conduite & confirmer leur jugement. Mais que, comme un foudre destructeur, le Monarque leur crie: „ votre sentence est trop douce, je veux l'aggraver arbitrairement, comme maître de la „ vie & de la mort! „ Ciel! quel langage dans la bouche d'un Roi que tu fis notre protecteur, & non pas notre tyran.

Jamais Szekely n'eût été condamné, s'il ne s'étoit pas lié d'intimité avec les frans-maçons.

Lorsque l'Empereur prononça l'arrêt de cet infortuné , il s'oublia jusqu'à dire : „ *Je monterai bien à ces gens-là (les francs-maçons) que leur protection ne sert de rien.* „ Quelle est donc l'équité d'un Monarque qui prostitue ainsi la puissance du plus fort , en étouffant un des membres de la société qu'il déteste ? Ne riroit-on pas d'un paysan qui , après le crépuscule , iroit trouver son voisin pour lui donner une chiquenaude , sans être reconnu ; se sauver ensuite , & se divertir de lui avoir joué ce joli tour ? *O justice ! justice ! auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir.*

Oui certes : elle étoit bien avilie , bien corrompue , la bouche qui aggrava la sentence de Szekely , destiné à languir huit ans dans les prisons. Joseph supprime la moitié de sa détention. Eh quoi ! bourreau couronné , ce sont là tes faveurs ! La grâce de ces quatre années , accordées à un homme de qualité , exposé par tes ordres trois jours de suite au carcan , ressemble à celle que recevroit un criminel , condamné au gibet , à qui tu permettrois d'être roué vif , parce qu'il seroit trop foible pour monter l'échelle ! Aurois-tu survécu à la honte d'un tel attentat , si ton peuple même n'eût applaudi à tes fureurs ? La curiosité avec laquelle tout Vienne savoura le spectacle du malheureux Szekely , prouve que les mœurs de ton peuple tiennent déjà de ta barbarie ; mais qu'ils tremblent , les esclaves asservis à ton sceptre ! un nouveau Néron leur promet de nouveaux crimes , de nouvelles horreurs.

Fin du premier volume.